



CAISSE DES DEPOTS

Spécial élections CCP

# Contractuels de Droit Public



Dans le cadre des élections du 6 décembre 2018  
les candidat(e)s UNSA ont élaboré une charte revendicative pour  
améliorer la carrière des Contractuels de la Caisse des Dépôts.

**Avec l'UNSA, des revendications claires,  
réalisables et justes !**

# L'UNSA REVENDIQUE POUR:

## LES CONTRACTUELS (CDP) À DURÉE DÉTERMINÉE

- 1 Une nouvelle vague de régularisation** des CDP actuellement en fonction sur des emplois pérennes, en contrat à durée indéterminée.
- 2 L'ouverture d'une discussion** entre les signataires de l'accord-cadre et la DRH, afin de faire le point sur chaque situation individuelle et engager une vaste campagne de pérennisation d'ici la fin de l'année :
  - soit en CDI de droit public,
  - soit en CDI de droit privé selon les emplois mentionnés dans le décret du 13 juillet 1998.
- 3 Le renouvellement des contrats** tant que le besoin perdure.
- 4 Le strict respect** des procédures réglementaires de renouvellement ou de fin de contrat.
- 5 Un accompagnement individualisé** avec les RH métier et la DRH.
- 6 L'attribution d'une prime** de précarité.

## LES CONTRACTUELS (CDPI) À DURÉE INDÉTERMINÉE

- 1 Un déroulement de carrière plus transparent**, avec des règles claires et un véritable suivi professionnel : revalorisation, avancement et promotion, **similaire aux personnels de droit public et privés**.
- 2 Une revalorisation périodique au moins tous les 5 ans de la rémunération individuelle**, notamment à chaque changement de poste en fonction des compétences acquises et du nouveau poste.
- 3 La valorisation de chaque mobilité** par une augmentation salariale.
- 4 Une augmentation significative** des enveloppes de rémunération annuelle.
- 5 Des avancements automatiques liés à l'ancienneté**.
- 6 Des avenants plus complets** qui distinguent l'évolution des indices et du coût de la vie.
- 7 Une véritable reconnaissance professionnelle**.



En négociant et signant l'accord-cadre, l'UNSA vient d'obtenir un plan important de régularisation des CDP.



L'UNSA revendique un véritable statut des CDPI, avec des droits similaires aux fonctionnaires et salariés de l'Établissement public.

# RÔLE DES CCP ET EXERCICE DU MANDAT D'ÉLU :

La Commission Consultative Paritaire (CCP) est l'instance consultative de représentation des Contractuels de Droit Public (CDP) de la Fonction publique. Il est institué à la CDC, une CCP compétente à l'égard des agents Contractuels de Droit Public .

Elle peut être saisie de toutes questions d'ordre individuel concernant le personnel Contractuel de Droit Public.

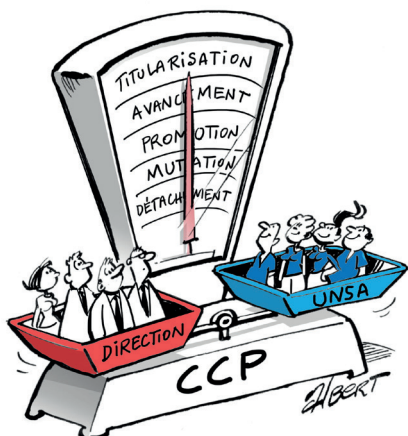
Les représentants du personnel préparent et instruisent les dossiers. Ils sont élus pour 4 ans.

La CCP est habilitée à émettre un avis sur les questions d'ordre individuel :

- > Recours en évaluation.
- > Mobilité géographique, démission.
- > Droit individuel à la formation.
- > Licenciement avant le terme du contrat, discipline.

Et sur demande de l'intéressé, suite à un refus :

- > De mise en congé pour convenances personnelles.
- > D'autorisation d'absence pour suivre une action de formation continue.
- > D'une préparation à un concours administratif.



Vote  
électronique

Du 29 novembre au  
6 décembre 2018

Je vote  
UNSA



## Vos candidats UNSA

### Contractuel de Droit Public

Andréa **MOREIRA** (Paris)

Elsa **LASSERRE** (Paris)

Olivier **LE BOUCH** (Paris)

Véronique **EUMURIAN** (Paris)

# Votez UNSA, pour défendre et construire votre avenir !

Retrouvez nous sur : <http://cdc.unsa.org/>

